



Des données pour construire demain

RECENSEMENT Du 21 janvier au 27 février, environ 8 % de la population montoise sera sondée.

L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Tous les habitants sont concernés quel que soit leur lieu d'habitation : logement, établissement (maison de retraite, internat de lycée, caserne, prison...), caravane, personnes sans-abri... Le recensement permet ainsi d'établir la population officielle de chaque commune (population légale).

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômés...), sur les moyens de transport utilisés ainsi que sur les logements. Il permet de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir. Ces informations permettront : de produire des chiffres de référence pour l'application des lois et règlements (plus de 350 dispositions législatives et réglementaires s'appuient sur les chiffres de la population dont la participation de l'État au budget des communes), de prendre des décisions adaptées pour la collectivité (en particulier quels seront les équipements collectifs nécessaires ?) et d'être un outil pour les entreprises et les associations.

Nouveauté pour le recensement montois

Si vous êtes retenu dans l'échantillon, un agent recenseur se présentera à votre domicile. Nouveauté cette année, la Mairie testera le séquentiel c'est-à-dire que sur la première semaine toutes les habitations comportant un seul logement recevront directement dans leur boîte aux lettres les codes pour se recenser par internet. Si au bout d'une semaine ils n'ont pas effectué cette démarche, l'agent recenseur ira à leur contact. Votre participation est essentielle et obligatoire au regard de la loi.